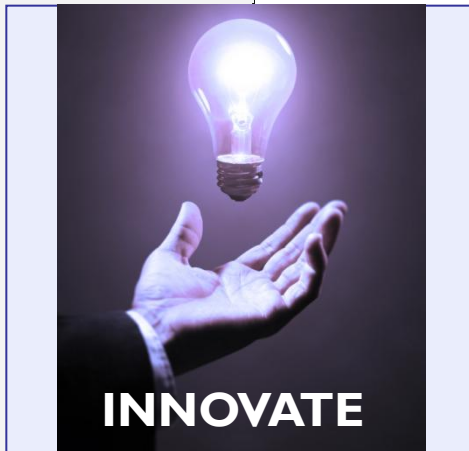


Mardi 29 juin 2010

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Frédéric Lecan, *Administrateur*



- 2009 : activités & marchés
 - Qui sommes nous?
 - Brèves : financières, sur le marché & sur les activités
- Exercice 2009 :
Questions des actionnaires
- Assemblée Générale Mixte
 - Formalités administratives
 - Ordre du jour
 - Résolutions

- 2009 : activités & marchés
 - Qui sommes nous?
 - Brèves : financières, sur le marché & sur les activités
- Exercice 2009 :
Questions des actionnaires
- Assemblée Générale Mixte
 - Formalités administratives
 - Ordre du jour
 - Résolutions

METAPHORA en bref

Activité **Conseil en ingénierie**

- **ingénierie du changement** (accompagnement)
- **ingénierie de communication** (projet)
- **ingénierie de rédaction** (documentation)

Effectif : 23 personnes

METAPHORA fait partie du groupe **Business & Decision**
qui compte plus de 2 500 personnes.

Business & Decision :

Cotée au compartiment C

« **Next Economy** »



Participe à l'indice **IT-Cac**

Isin : **FR 00000 7895 8**

Mnémonique : **BND**

Métaphora :

Cotée au marché libre

Isin : **FR0000076531 -**

Mnémonique : **MLMET**

Une présence internationale



- 2009 : activités & marchés
 - Qui sommes nous?
 - Brèves : financières, sur le marché & sur les activités
- Exercice 2009 :
Questions des actionnaires
- Assemblée Générale Mixte
 - Formalités administratives
 - Ordre du jour
 - Résolutions

Brèves Financières

	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	469 543	469 543	469 543	469 543	469 543
Nbre des actions ordinaires existantes		1 540 000	1 540 000	1 540 000	1 540 000
Nbre des actions à dividendes prioritaires existantes					
Nbre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations					
- par exercice de droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	3 712 244	4 570 478	3 498 871	3 718 762	3 519 129
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	367 344	663 216	335 037	194 392	205 822
Impôts sur les bénéfices	109 663	216 837	83 058	56 228	66 650
Participation des salariés au titre de l'exercice		85 382	26 015	7 685	12 172
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	172 055	362 816	220 357	106 885	118 707
Résultat distribué					
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions		0.42-	0.15	0.08	0.08
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions		0.24	0.14	0.07	0.08
Dividende distribué à chaque action					
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	24	29	26	26	23
Montant de la masse salariale de l'exercice	875 970	1 352 968	1 086 685	1 179 737	1 061 629
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	399 248	576 975	507 470	540 613	436 469

Avez-vous des questions?

- 2009 : activités & marchés
 - Qui sommes nous?
 - Brèves : financières, sur le marché & sur les activités
- Exercice 2009 :
Questions des actionnaires
- Assemblée Générale Mixte
 - Formalités administratives
 - Ordre du jour
 - Résolutions

- Brèves sur 2009: activités & marchés
 - Qui sommes nous?
 - Brèves : financières, sur le marché & sur les activités
- Exercice 2009:
Questions des actionnaires
- Assemblée Générale Mixte
 - Formalités administratives
 - Ordre du jour
 - Résolutions

Formalités administratives (1)

- **Bureau de l'Assemblée:**
 - 1 président
 - 1 scrutateur
 - 1 secrétaire
- **Commissaires aux comptes:**
 - Constantin Associés, représenté par M. Thierry Billac
- **Nombre total de titres: 1 540 000**
- **Nombre de droits de vote d'actionnaires présents ou représentés (d'après la feuille de présence)**

Formalités administratives (2)

■ Documents mis à la disposition de l'Assemblée des actionnaires:

- Exempleire des statuts de la société
- « Balo » avec avis de convocation
- Lettre de convocation des actionnaires nominatifs
- Pouvoirs des actionnaires représentés
- Liste des administrateurs
- Tableau des résultats financiers
- Rapport de gestion du Conseil d'Administration
- Rapport des Commissaires aux comptes
- Documents adressés aux actionnaires sur demande
- Projets de résolutions soumis au vote
- Lettre avec A/R adressée aux Commissaires aux comptes

- Brèves sur 2009: activités & marchés
 - Qui sommes nous?
 - Brèves : financières, sur le marché & sur les activités
- Exercice 2009:
Questions des actionnaires
- Assemblée Générale Mixte
 - Formalités administratives
 - Ordre du jour
 - Résolutions

- I. **Résolutions soumises aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires**
 - Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général du Commissaire aux comptes ;
 - Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2009 et quitus aux administrateurs ;
 - Affectation du résultat de l'exercice ;
 - Lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce et approbation des termes du rapport ;
 - Ratification de la décision de radiation de la Société du Marché Libre ;
 - Renonciation des administrateurs à l'allocation de jetons de présence ;

II. Résolutions soumises aux conditions de quorum et de majorité des assemblées extraordinaires

- Autorisations à donner au Conseil en vue d'augmenter le capital social (article L. 225-129, VI du Code de commerce) ;
- Pouvoirs pour effectuer les formalités.

- Brèves sur 2009: activités & marchés
 - Qui sommes nous?
 - Brèves : financières, sur le marché & sur les activités
- Exercice 2009:
Questions des actionnaires
- Assemblée Générale Mixte
 - Formalités administratives
 - Ordre du jour
 - Résolutions

PREMIERE RESOLUTION

- **APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009**
- L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2009, approuve les comptes tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

DEUXIEME RESOLUTION

- **AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009**

- **L'Assemblée Générale, décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2009, soit un bénéfice de 118.707 € de la manière suivante :**
 - **En totalité au compte « Report à Nouveau » soit :** **118.707 €**
 - **TOTAL :** **118.707 €**

- **Après affectation, le compte « Report à Nouveau » présente un solde créditeur de 796.973 €.**

- **Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport général du commissaire aux comptes, approuve les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code.**

- **L'Assemblée donne en conséquence quitus aux administrateurs de leur gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.**

TROISIEME RESOLUTION

- APPROBATION DES CONVENTIONS SOUMISES AUX DISPOSITIONS DES ARTICLES L.225-38 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE
- L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées par l'article L 225-38 du Code de Commerce, déclare les approuver.

QUATRIEME RESOLUTION

- RATIFICATION DE LA DECISION DE RADIATION DE LA SOCIETE DE LA COTE
- L'Assemblée Générale ratifie, en tant que de besoin, la décision de radiation du Marché Libre de la société au 1er juillet prochain.

CINQUIEME RESOLUTION

- RENONCIATION DES ADMINISTRATEURS À L'ALLOCATION DE JETONS DE PRÉSENCE
- L'Assemblée Générale prend acte de la renonciation des administrateurs à l'allocation de jetons de présence pour l'exercice en cours et les en remercie.

SIXIEME RESOLUTION

- **AUTORISATIONS A DONNER AU CONSEIL EN VUE D'AUGMENTER LE CAPITAL**
- L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, autorise le Conseil d'administration, pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de ce jour, à augmenter le capital social, aux époques qu'il fixera, d'un montant maximum de 100 000 €, soit par apport en numéraire à libérer en espèces ou par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles sur la Société, soit par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, soit par combinaison de ces divers procédés.
- L'Assemblée Générale décide qu'en cas d'augmentation de capital en numéraire, les actionnaires disposeront, outre leur droit préférentiel de souscription à titre irréductible, d'un droit de souscription à titre réductible en vertu duquel les actions nouvelles qui n'auraient pas été souscrites à titre irréductible seront attribuées aux actionnaires qui auront souscrit un nombre d'actions supérieur à celui qu'ils pouvaient souscrire à titre préférentiel.

SIXIEME RESOLUTION

- Le Conseil d'administration pourra limiter l'augmentation de capital au montant des souscriptions recueillies à condition que celui-ci atteigne au moins les trois quarts de l'augmentation de capital prévue.
- Le Conseil d'administration pourra répartir librement, en totalité ou partiellement, les actions non souscrites. Ces actions ne pourront pas être offertes au public.
- L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration à l'effet de réaliser l'augmentation de capital conformément aux stipulations qui précèdent, d'en arrêter les modalités et conditions, et notamment de fixer le prix d'émission des actions, d'arrêter les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions, de déterminer la date de jouissance des actions nouvelles, et en règle générale de mener à bonne fin toutes les opérations concourant à cette réalisation et de procéder aux modifications corrélatives des statuts.
- Les modalités de l'opération feront l'objet d'un rapport complémentaire que le Conseil d'administration établira au moment où il fera usage de l'autorisation à lui donnée par la présente assemblée générale, ainsi que d'un rapport complémentaire des Commissaires aux comptes.

SEPTIEME RESOLUTION

- AUGMENTATION DE CAPITAL RESERVEE AUX SALARIES
- Au regard de la résolution précédente et conformément aux dispositions de l'article L. 225-129, VI, 1er alinéa, dans le cas où le Conseil ferait usage de la présente autorisation, il sera procédé à une augmentation de capital dans les conditions fixées à l'article L 3332-18 et suivants du Code du travail, à hauteur d'un montant maximum de 10 000 €.
- Les modalités de l'opération feront l'objet d'un rapport complémentaire que le Conseil d'administration établira au moment où il fera usage de l'autorisation à lui donnée par la présente assemblée générale, ainsi que d'un rapport complémentaire des Commissaires aux comptes.

HUITIEME RESOLUTION

- POUVOIRS
- Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité afférente aux résolutions ci-dessus adoptées.

Merci de votre attention